

PRIX DE VENTE

Le donneur d'ordre a défini les prix suivants, lesquels sont repris sans les frais de notaire, les droits de vente et l'éventuelle TVA, pour la vente du bien:

▪ prix de vente à mentionner dans la publicité en € :

▪ prix de vente minimum en €:

Facultatif: Le prix de vente estimé par l'agent immobilier s'élève à en €:

